# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
# du 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de MAZERAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Micheline BERTHELOT, Maire.

Date de la convocation et publication : 08 mars 2019

**Présents :** BERTHELOT Micheline - BARBIER Mathieu - BOLLEAU Bernard - CHEMINADE Monique - GACHIGNARD Danièle - GILBERT Christian - GRELET Jean-Claude - MARCELLIN Éric - MARCHAL Sylvain - MÉMAIN Martine - PITARD Jean-Claude - VINET Micheline
Excusé : VIOLLEAU Christophe
Absents : PERTUS Virginie - RINJONNEAU Éric
Secrétaire de séance : VINET Micheline

Ouverture de la séance à 20h30

**ORDRE DU JOUR**

- Vals de Saintonge Communauté : modification des statuts pour la suppression de la compétence facultative liée au ramassage scolaire
- Vals de Saintonge Communauté : transfert de la compétence assainissement
- Adhésion au service Retraites du Centre de Gestion
- Modification du tableau des effectifs
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de l'électricité à la salle municipale
- Transfert de propriété de 2 chemins ruraux par Vinci Autoroutes
- Terrain « La Pajotterie »
- Questions diverses

1° **Modification de l'ordre du jour**

Sur demande de Madame le Maire, motivée par le fait qu'un dossier demandant délibération est arrivé entre la date de convocation et la réunion du Conseil municipal et qu'il convient de délibérer en les meilleurs délais, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : *Lotissement Les Orchidées : signature du permis d'aménager et de ses annexes*

2° **Modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté : suppression de la compétence facultative liée au ramassage scolaire**

Madame le Maire expose que le Conseil Communautaire du 11 février 2019 a procédé à une nouvelle modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2018, le conseil communautaire avait décidé de ne pas renouveler la délégation de second rang (AO2) pour le transport scolaire sur les circuits de Bernay-Saint-Martin, Néré, Villeneuve-la-Comtesse, Saint-Jean d'Angély et Saint-Pierre de Juillers à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Ainsi que la délibération le précisait, ce choix nécessitait dès le début de l'année 2019 une modification statutaire afin de restituer la compétence ramassage scolaire aux communes qui souhaitaient devenir AO2. La Communauté de Communes s'était aussi engagée à accompagner les communes auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour étudier les conditions de maintien du service. De même, comme pour tout transfert de compétence, la CLETC sera chargée d'évaluer pour chaque commune ayant pris la décision de devenir AO2 les transferts de compétences réalisés.

En conséquence, le Conseil Communautaire retire des statuts de Vals de Saintonge Communauté, les missions à caractère d'intérêt général suivantes :
« Au titre des compétences facultatives : Compétences liées au transport, article 5.2 des statuts visant :

De plus, suite à la constitution de la commune nouvelle « Saint-Hilaire de Villefranche » entre les communes de Saint-Hilaire de Villefranche et de La Frédière, le nombre de communes adhérentes à Vals de Saintonge Communauté passe de 111 à 110. A cet égard, la modification statutaire tient également compte de ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté comme exposée ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer les statuts ci-annexés,
- d'autoriser le Maire, à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

3° **Lotissement « Les Orchidées » : signature du permis d'aménager**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les pièces du permis d'aménager et le projet de règlement pour le lotissement « Les Orchidées ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la demande de permis d'aménager et toutes les pièces relatives à ce dossier de lotissement

4° **Vals de Saintonge Communauté : transfert de la compétence assainissement**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment son article 64 ;

Vu l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes ;

Vu les statuts de Vals de Saintonge Communauté et notamment ses articles 3, 4 et 5,

L'article 64 de la loi NOTRe est venu modifier les dispositions relatives aux compétences des communautés de communes en leur imposant notamment le transfert de la compétence Assainissement au 1er janvier 2020.

L'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes a cependant introduit un mécanisme dérogatoire à ce transfert automatique et obligatoire au 1er janvier 2020 en autorisant les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas la compétence Assainissement au 5 août 2018, date de publication de la loi, à s'y opposer si, « avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens » (Article 1er ).

Pour pouvoir ainsi reporter à 2026 la prise de la compétence Assainissement, deux conditions doivent être remplies :

- d'une part, que la communauté de communes ne l'exerce pas au jour de la publication de la loi, que cela soit à titre optionnel ou facultatif. Il s'avère que la Communauté ne l'exerçait pas au 5 août 2018, que cela soit à titre obligatoire, optionnel ou facultatif, et qu'elle ne l'exerce toujours pas aujourd'hui.
- d'autre part, qu'au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens avant le 1er juillet 2019.

Par délibération du 11 février 2019, Vals de Saintonge Communauté invite les communes membres à se prononcer expressément sur un éventuel report de la compétence Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence Assainissement au 1er janvier 2020
- de reporter le transfert de la compétence Assainissement à Vals de Saintonge Communauté au 1er janvier 2026 et d'autoriser le maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération

5° **Adhésion au service Retraite du Centre de Gestion**

Madame Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services…) pour le personnel des communes.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

6° **Modification du tableau des effectifs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de catégorie B est promouvable sur le tableau d'avancement de grade 2019 et qu'il serait souhaitable de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer 1 poste de « rédacteur principal 1ère classe » à temps complet à compter du 1er mai 2019 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs

7° **Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de l'électricité à la salle municipale**

Considérant que la Commune a des besoins en matière d'électricité pour la salle municipale,
Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que les Syndicats d'Energies de la Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, l'adhésion de la Commune de Mazeray au groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention.

8° **Transfert de propriété de 2 chemins ruraux par Vinci Autoroutes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Autoroutes du Sud de la France ont procédé à l'inventaire des portions de voies rétablies et créées dans le cadre de la construction de la section Poitiers-Virsac de l'Autoroute A10 et souligne que des procès-verbaux de remise avaient été signés entre ASF et la Commune pour 2 voies :

| PR A10 | Dénomination de la voie | Date PV de remise |
|---|---|---|
| 416.750 | CR de Ternant au Cluseau | 23/07/1986 |
| 417.900 | CR de Chatenet à Ternant | 23/07/1986 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer sans réserve l'acte de transfert de propriété au profit de la Commune de Mazeray et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

9° **Terrain La Pajotterie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de vendre une partie de la parcelle cadastrée section AH 52 à Monsieur Thoraud et Madame Forges et fait part que Monsieur Le Corre est acheteur de cette même parcelle.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de Monsieur Le Corre et mandate Madame le Maire pour rencontrer Monsieur Thoraud afin que cette affaire soit régularisée dans les meilleurs délais.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Pitard demande « *qu'en est-il du chemin près des mottes du Châtenet qui est cultivé et ce depuis de nombreuses années ?* »
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la 81e édition de la semaine fédérale internationale de Cyclotourisme traversera la commune le 6 août 2019

Séance levée à 22 h 30